

À Paris, le 21 mars 2019

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 20 mars 2019

Réunie le 20 mars 2019, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 38 – UJAP QUIMPER (PRO B)

Rencontre de PRO B PARIS BASKETBALL / QUIMPER (19^e journée 14/02/2019) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **Une amende de 500 euros ferme.**

Affaire 36 – ELAN CHALON (Jeep® ÉLITE)

Rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN CHALON / PAU LACQ ORTHEZ du 10/02/2019

- Manquement aux dispositions de l'Article 315 des règlements de la LNB « *Règles relatives à la sécurité dans les salles* ».

- **Une amende de 250 euros ferme**

Affaire 35 – Monsieur CASTANO (ORLEANS LOIRET BASKET)

Rencontre de PRO B SLUC NANCY BASKET / ORLÉANS LOIRET BASKET du 12/01/2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **Un avertissement**

Affaire 39 – Monsieur DUPRAZ (LILLE METROPOLE BASKET)

Rencontre de PRO B CHARTRES BASKET / LILLE METROPOLE BASKET du 9 mars 2019 :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **Un avertissement**